

Jeunesses et emploi en France: tendances et analyses

José Rose

Directeur-adjoint du Céreq
rose@cereq.fr

Résumé

Ce chapitre met l'accent sur les rapports entre jeunesse, emploi et formation. Il propose, d'un point de vue sociologique et économique, quelques considérations générales mettant en évidence des éléments désormais acquis mais aussi des avancées récentes et des perspectives. Il récapitule d'abord les traits essentiels de l'accès à l'emploi des jeunes en France en mettant l'accent sur les tendances structurelles et les mouvements récents plus faciles à repérer grâce à l'amélioration des sources d'information. Puis il examine la question des relations entre formation et emploi et souligne le rôle des divers acteurs (individus, pouvoirs publics, entreprises). Enfin, il propose quelques commentaires sur les apports de ces recherches à la question de la jeunesse.

Mots clé: jeunesse, formation, emploi, insertion, entreprises, politiques publiques.

Abstract. *Youth and work in France: trends and analyses*

This chapter puts on the fore general results and further research perspectives on the links between Youth, work, education and training from a sociological and economical point of view. First, Rose synthesises the main features of access to labour market for young people in France, emphasizing both structural trends and more recent aspects that are informed by improved observations and data. Then, he tackles the issue of the relationship between VET and employment, with a specific focus on the intervention of various stakeholders (individuals, firms, state and public policy). He concludes with some considerations about the added value of this kind of studies in the debates about Youth.

Key words: youth, VET, employment, firms, transition from school to work, public policy.

Resum. *Juventuts i treball a França: tendències i anàlisis*

Aquest capítol posa l'èmfasi en les relacions entre la joventut, el treball i la formació. Proposa, des d'un punt de vista sociològic i econòmic, algunes consideracions generals que manifesten els elements ja coneguts però també alguns aspectes més recents. En primer lloc, es fa una síntesi de les principals característiques de l'accés a l'ocupació dels joves francesos, posant l'èmfasi en les tendències estructurals i els moviments més recents captats gràcies a una millora de les fonts d'informació. En segon lloc, s'examina la relació entre formació i ocupació i se subratlla el rol dels diversos actors (individus, poders públics, empreses). Per acabar, a partir de les aportacions fetes per la recerca es fan algunes consideracions sobre la joventut.

Paraules clau: joventut, formació, treball, inserció, empresa, polítiques públiques.

Sommaire

Les conditions d'accès à l'emploi	A propos de la jeunesse
Les jeunes et la question des relations formation-emploi	Bibliographie
Le rôle des acteurs	

Cet ouvrage examine l'évolution de la sociologie de la jeunesse au regard des transformations sociétales récentes et met l'accent sur les acquis et interrogations d'ordre théorique et méthodologique. Notre contribution s'inscrit dans cette perspective en mettant l'accent sur les rapports entre jeunesse, emploi et formation. Elle propose, d'un point de vue sociologique et économique et en s'en tenant à la situation française, quelques considérations générales mettant en évidence des éléments désormais acquis mais aussi des avancées récentes et quelques perspectives.

La réflexion reprend certains de nos travaux, en particulier ceux développés dans l'ouvrage *Les jeunes face à l'emploi* et dans une contribution à un ouvrage collectif intitulée *Les jeunes et l'emploi, questions conceptuelles et méthodologiques*. Elle s'appuie également sur les nombreux travaux réalisés par le CEREQ et les diverses contributions aux récents colloques traitant de ce sujet, en particulier les *Journées du longitudinal*, les journées du réseau *Jeunes et société en Europe et en Méditerranée*, les colloques comme celui organisé par l'université du Maine sur *Les femmes et l'insertion* ou celui du CNAM sur *Les jeunes en difficulté: leur place dans les politiques et dans la cité*.

On part des conditions d'accès à l'emploi des jeunes (I) pour examiner ensuite la question des relations entre formation et emploi (II) et celle des acteurs (III) et terminer par une réflexion sur les apports de ces recherches à la question de la jeunesse (IV).

Il est inutile d'insister sur l'intérêt d'un tel sujet. Il est ancien et ancré dans la sociologie de la jeunesse (Galland, 1997) qui, après avoir porté son attention sur la notion même de jeunesse et sur les modes de vie, s'est plus récemment polarisée sur les questions d'emploi et de travail (Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 2001). Dans ce dernier registre, la réflexion s'est d'abord focalisée sur l'ampleur et la sélectivité du chômage des jeunes et le rôle des politiques publiques visant à infléchir les processus supposés à l'origine de cette situation. Puis on a mis en avant d'autres caractéristiques de l'insertion des jeunes, notamment la précarité des situations et les difficultés spécifiques de certaines populations. Plus récemment encore, on a souligné le fait que la situation des jeunes devait être examinée au regard de celle de l'ensemble de la population et de la capacité globale de croissance et de création d'emploi. Le retournement de la conjoncture, marqué par une amélioration relative de la situation de l'emploi, a même conduit à avancer l'hypothèse d'une pénurie de main-d'œuvre générant la fin des difficultés spécifiques des jeunes et l'inutilité des politiques d'insertion ! Hypothèse vite abandonnée lors d'un nouveau retournement défavorable à l'emploi cette fois-ci.

Ces évolutions, parfois brutales et souvent plus marquées dans les discours que dans la réalité des faits, plaident en faveur d'une approche élargie de la question de l'insertion des jeunes. Celle-ci doit considérer non seulement le chômage mais aussi l'emploi, non seulement la répartition de l'emploi mais aussi la transformation de ses formes et l'évolution de son volume, non seulement la situation des jeunes et des débutants mais aussi celle des autres populations. Et les enjeux de ce sujet sont à la fois théoriques et politiques puisqu'ils renvoient aussi bien à des questions notionnelles ayant trait à l'emploi et au marché du travail, qu'aux débats sur le plein emploi, la précarité, les formes d'emploi ou les ressources. Ils mettent en question aussi bien des processus socio-économiques (liens entre croissance et emploi, fonctionnement du marché du travail, formes de socialisation et de partition sociale) que les comportements des agents (pouvoirs publics, entreprises, personnes).

Les conditions d'accès à l'emploi

La situation des jeunes face à l'emploi est beaucoup plus complexe et diversifiée qu'on ne le dit généralement (Rose, 1998). C'est ce que de nombreux travaux, désormais bien connus, permettent de constater (Lefresne, 2003).

Les tendances structurelles

Les difficultés d'accès des jeunes au marché du travail se manifestent par l'ampleur persistante et la sélectivité du chômage. En France, depuis trois décennies, le risque de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au risque d'ensemble. Ceci s'accompagne toutefois d'un certain avantage à l'employabilité, les durées de chômage des jeunes étant inférieures à celles des autres classes d'âge, et surtout d'un passage plus fréquent par le chômage, consécutif à une sur-représentation des jeunes dans les emplois de courte durée. En ce sens, les jeunes connaissent plutôt des problèmes de stabilisation dans l'emploi que des problèmes d'insertion.

Cet accès est fortement assisté par les pouvoirs publics (Verdier, 1995) qui ont focalisé depuis trente ans une grande part de leur politique de l'emploi sur les populations juvéniles, les aides à l'emploi concernant une part importante des emplois occupés par des jeunes.

L'accès est progressif, ce qui incite à distinguer la situation des débutants et celle des jeunes. Ainsi, l'ancienneté de sortie du système éducatif se révèle être un critère décisif. Avec son accroissement, le taux et la part de chômage diminuent tandis que les taux d'activité et d'emploi progressent, le taux de précarité baisse tandis que les salaires augmentent, l'effet protecteur de la formation vis-à-vis du risque de précarité s'accroît tandis que se réduit la spécialisation dans les métiers les moins qualifiés. Toutefois les différences initiales, notamment au regard du niveau de formation, subsistent à moyen terme: le chômage des non diplômés est encore deux fois supérieur à la moyenne des sortants dix ans après la sortie de l'école. Ainsi, les données statistiques confir-

ment la lente insertion dans l'emploi des sortants du système éducatif et la perte progressive de leur singularité relative, à mesure que s'accroît leur ancienneté sur le marché du travail. Ceci laisse penser qu'il est plus discriminant d'être débutant que d'être jeune.

Enfin, l'accès à l'emploi est très diversifié selon les personnes. Le niveau de formation initiale est le premier facteur de distinction. Il affecte aussi bien les conditions d'accès à l'emploi (le risque, la durée et la récurrence du chômage étant moindres à mesure que le niveau de formation s'élève) que les conditions d'emploi (statut, rémunération, correspondance entre formation et emploi, perspectives de carrière). A cela s'ajoute l'effet de la spécialité de la formation, par exemple la différence entre spécialités industrielles et tertiaires, qui révèle des régimes de recrutement différents selon les secteurs d'activités et les types d'emploi. Cet effet joue aussi bien sur les chances d'accès à l'emploi que sur la qualité de l'insertion, certains domaines professionnels ayant un lien formation-emploi fort, d'autres plus flou. A quoi il convient d'ajouter l'effet du mode de formation (scolaire ou par alternance), celui du type de filière et d'établissement et celui de la détention ou non du diplôme.

Les conditions d'insertion sont également différenciées selon les caractéristiques individuelles, en particulier le sexe, l'origine sociale et l'origine nationale. Ainsi, les inégalités d'insertion entre hommes et femmes sont importantes depuis longtemps, elles portent aussi bien sur la chance d'accès à l'emploi que sur la durée et la qualité de l'insertion, elles concernent la plupart des jeunes femmes (même si le phénomène s'estompe avec le niveau de formation) et semblent résister à une amélioration de la situation économique. Les écarts selon les origines sociale et nationale sont encore plus marqués et affectent aussi bien le risque de chômage que les trajectoires d'insertion et les types d'emploi.

Concernant les emplois occupés, le point essentiel est l'importance de la précarité. Depuis de nombreuses années, les moins de 25 ans sont deux à trois fois plus représentés parmi les contrats à durée déterminée, les intérimaires, les stages et les contrats aidés. Ces formes particulières d'emploi concernent le quart des 18-25 ans et la majorité des recrutés de cette classe d'âge; cette tendance est même à la hausse. Et, pour la génération 2001, interrogée en 2004 par le Céreq, on constate que seulement un tiers des premiers emplois sont des contrats à durée indéterminée alors qu'ils sont à hauteur des deux tiers trois ans après.

A cela s'ajoute une mobilité élevée mais souvent contrainte. Les moins de 25 ans composent près de la moitié de l'ensemble des entrées comme des sorties, ceci depuis les années 80, alors que leur part dans la population active est bien inférieure. Et les changements d'entreprises d'une année sur l'autre sont trois fois supérieurs à la moyenne; par contre, les promotions sont moindres.

On peut également mentionner la relative faiblesse du niveau de qualification des emplois occupés par un grand nombre de jeunes et le fait que la hiérarchie professionnelle continue à dépendre étroitement du niveau de formation. A cela sont associées des rémunérations plutôt faibles pour la majorité des débutants. Ainsi, au cours des dernières années, le niveau de ressources

des jeunes s'est relativement détérioré avec désormais une proportion non négligeable d'entre eux, particulièrement les débutants et ceux qui ont un faible niveau de formation, ayant des ressources inférieures à l'équivalent mensuel du salaire minimum. Parmi les populations juvéniles, coexistent ainsi des populations ayant des situations de ressources très variées tant par leur niveau que par leur origine. Certains ont une autonomie réelle marquée par le fait que l'essentiel de leurs ressources provient de leur emploi et est versé par leur employeur. D'autres bénéficient de systèmes de prise en charge collective parce qu'ils sont en formation ou au chômage. D'autres encore occupent des emplois «assistés» dont le financement est essentiellement assuré par les pouvoirs publics.

L'amélioration des sources d'information

Tous ces résultats ont été acquis grâce au développement des enquêtes et à une amélioration des méthodes permettant de rendre compte des évolutions. En la matière, le principal apport des dernières décennies est le développement des enquêtes longitudinales. Elles permettent en effet de saisir le processus d'insertion et de repérer la façon dont se construisent les parcours individuels.

En France, les enquêtes du Céreq ont joué un rôle décisif à cet égard d'autant qu'elles fournissent des données représentatives au niveau national et portant sur tous les niveaux de sorties du système éducatif. Depuis la première enquête auprès de la génération de sortants du système éducatif en 1992 réalisée trois ans après, on a développé un dispositif complet d'analyse des parcours d'insertion, notamment grâce aux calendriers mensuels remplis par les personnes interrogées. L'enquête Génération 98 a déjà donné lieu à une interrogation à 3 ans, puis à une autre à 5 ans qui sera suivie par des interrogations à 7 et 10 ans. A cela s'ajoute une nouvelle enquête réalisée en 2004 sur les sortants de la génération 2001. Cet ensemble de données permet d'examiner les évolutions de situation selon l'ancienneté de sortie du système éducatif et de comparer des contextes socio-économiques différents.

Ces enquêtes fournissent désormais l'essentiel des informations disponibles sur l'insertion des jeunes et ont notamment permis de repérer en dynamique l'impact des variables individuelles, la diversité des types de parcours, les différenciations selon les emplois occupés. Elles permettent une analyse fine des trajectoires, de leur complexité et de leur diversité, un repérage des situations et des événements décisifs. Elles rendent possible l'analyse du rôle «prédictif» du premier emploi sur les trajectoires ultérieures, le repérage du caractère transitoire ou chronique de certaines caractéristiques de l'insertion comme la précarité, la distinction entre les formes de chômage (d'attente, d'exclusion, d'adaptation). Elles permettent donc d'analyser l'insertion des jeunes comme un processus de transition professionnelle.

Reste que les problèmes de méthode ne manquent pas et ont beaucoup été discutés dans les réseaux européens. Ainsi, on peut s'interroger sur la période d'observation, l'option ayant été prise par le Céreq de prolonger celle-ci afin de mieux voir comment progressivement s'estompent les spécificités initiales de l'in-

sersion. De même, le caractère déclaratif et rétrospectif des données collectées auprès des personnes peut se discuter même s'il apporte des résultats intéressants. A cet égard, la distinction entre des questions visant à caractériser le plus objectivement possible des états de fait et d'autres visant à repérer des opinions et des représentations est indispensable.

Ces dernières années, les indicateurs d'analyse des situations se sont également améliorés. La mesure du chômage est désormais assurée par la combinaison de plusieurs critères qui donnent une représentation plus satisfaisante que le seul taux de chômage. On peut ainsi caractériser la situation française par un taux de chômage des jeunes et un taux de sélectivité élevés mais aussi par une part de chômage relativement moindre, liée au poids important de la population scolaire, par une forte vulnérabilité, les plus jeunes étant les premiers à être licenciés, mais aussi par une meilleure employabilité, repérable à la durée plus courte d'accès à l'emploi, et par un poids absolu du chômage des jeunes plutôt en baisse, ce qui n'est pas le cas du nombre global de chômeurs.

On peut également mentionner la difficulté de mesure de la précarité. Celle-ci est en effet une notion complexe, à la fois statutaire (occuper un contrat à durée déterminée peut être un signe de précarité) ou de fait (risquer une rupture de contrat). Elle peut concerner la durée du contrat ou celle du travail, le temps partiel imposé pouvant être considéré comme une forme de précarité. Elle revêt des dimensions juridiques mais également salariales et concerne aussi bien les conditions de travail que les conditions de vie. La conjonction d'indicateurs est plus propice à une analyse de la précarité, laquelle passe également par une définition de la norme d'emploi d'autant plus difficile à réaliser qu'elle constitue en fait un standard social évoluant selon les contextes.

Les sujets plus fréquemment abordés aujourd'hui

Ces dernières années, certaines questions ont focalisé l'attention et ont donné lieu à des avancées significatives. La première concerne l'effet de la conjoncture sur l'accès à l'emploi des jeunes. La comparaison des générations et le retournement de contexte à la fin des années quatre-vingt dix ont permis de mieux saisir l'impact de la conjoncture (Fondeur, Minni, 1999). La création d'emploi, particulièrement dans les périodes où la croissance est supérieure et plus riche en emploi, modifie naturellement les conditions générales d'accès à l'emploi. Elle contribue à la baisse du taux de chômage de l'ensemble de la population et aussi des plus jeunes, la progression des flux de main-d'oeuvre étant logiquement favorable aux nouveaux entrants. Inversement, quand la conjoncture se dégrade, les conditions d'accès des nouveaux entrants se détériorent, ce que l'on a pu observer pour les jeunes de la génération 2001 puisqu'ils ont connu une meilleure insertion initiale que ceux des générations 1998 et 1992 mais une détérioration en fin de période triennale.

Ainsi, la reprise observée à la fin des années quatre-vingt-dix et marquée par un volume de créations d'emplois sans équivalent récent, a profité aux

jeunes et aux débutants, dont on sait qu'ils surrégissent dans les deux sens aux évolutions de l'activité économique, simplement parce qu'ils sont nouveaux entrants. Pour autant, les hétérogénéités ont subsisté, en particulier les difficultés spécifiques des jeunes les moins bien formés. Enfin, les mécanismes de fonctionnement du marché du travail ont subsisté. Ainsi, la progression des situations d'emploi instables et précaires, qui affecte particulièrement les jeunes et les débutants, ainsi que celle des «emplois aidés» s'est poursuivie. De même, tant que subsiste un niveau élevé de chômage, les processus de déclassement et de report des difficultés d'insertion sur les populations les moins bien dotées se maintiennent et les phénomènes de segmentation subsistent, même si les critères de partition peuvent se déplacer.

La deuxième a trait aux effets de différenciation. Les jeunes femmes accèdent moins facilement à l'emploi que leurs homologues hommes et elles se stabilisent moins aisément. Ceci est particulièrement marqué pour les personnes les moins formées. Une des raisons est l'orientation scolaire: en dépit d'une scolarisation prolongée et de résultats scolaires relativement meilleurs, les jeunes femmes s'orientent moins souvent vers les filières les plus valorisées sur le marché du travail (Couppié, Epiphane, 2004). A cela s'ajoute le fait que les conditions d'emploi des jeunes femmes se distinguent par leur statut, avec une sur-représentation des emplois à temps partiel, et par leur rémunération, avec un différentiel de salaire défavorable et probablement lié à des pratiques discriminatoires de certains employeurs.

De leur côté, les différences sociales pèsent sur le déroulement des études et viennent affecter les conditions d'accès à l'emploi, en particulier du fait de la distribution inégale du capital social et notamment de la capacité à mobiliser des réseaux sociaux. A cela s'ajoutent les effets d'origine nationale. Ainsi, les jeunes issus de l'immigration connaissent des difficultés renforcées sur le marché du travail, en particulier ceux d'origine maghrébine (Frickey, Murdoch, Primon, 2004). Celles-ci affectent aussi bien la probabilité d'accéder à l'emploi que celle de s'y maintenir.

Ces dernières années, une attention particulière a été portée aux inégalités régionales. Elles sont apparues importantes et liées tout à la fois aux spécificités de l'emploi, aux caractéristiques démographiques des régions et aux politiques conduites, notamment éducatives. Le contexte économique joue à cet égard un rôle premier (Caro, Martinelli, 2002) y compris pour différencier le poids des autres facteurs discriminants de l'insertion. On a également mis en évidence le rôle positif de la mobilité dans la période d'insertion (Cuney, Perret, Roux, 2003).

Enfin, l'accent a été mis sur le problème des «non qualifiés». Les jeunes sortants sans diplôme et sans une formation suffisante du système éducatif ont des difficultés supérieures d'accès à l'emploi. Ainsi, les enquêtes Génération du Céreq montrent le décrochage très net des jeunes de niveau VI (sortants sans qualification), et dans une moindre mesure de niveau V bis (sortants en début de formation professionnelle ou en cours de scolarité générale). Ils connaissent notamment un niveau de chômage plus élevé (tant le taux que la part ou

la durée de chômage) et des conditions d'emploi nettement moins bonnes: emplois non qualifiés et concentrés dans un petit nombre de secteurs d'activité (construction, restauration, éducation et santé), moindre usage des mesures publiques, installation parfois durable en situation de non emploi. Et ceci est vrai même en période d'amélioration de la conjoncture.

Certaines personnes ont donc des difficultés particulières même si, parmi les «jeunes sans qualification», certains s'en sortent mieux (Gasquet, 2003) et échappent à des trajectoires d'éloignement durable de l'emploi. Au vu des enquêtes Génération, on peut ainsi distinguer, parmi eux, quatre types de trajectoires: participation à l'emploi faible voire inexistante, emploi peu durable, maintien dans l'emploi sans statut stable, amorce de stabilisation.

Quelle interprétation générale donner à ces constats?

Les observations ici résumées laissent penser que la population juvénile, du moins une part d'entre elle, joue un rôle clé dans le processus permanent d'appel-rejet de la main-d'oeuvre caractéristique de la dynamique d'ensemble du système productif: l'importance et les fluctuations du chômage, le poids de la précarité et l'ampleur de la mobilité en sont les manifestations essentielles. On pourrait même considérer qu'une part des jeunes joue un rôle de réserve de main-d'oeuvre mobilisable au gré des fluctuations de l'activité et susceptible de peser à la baisse sur les salaires. De ce point de vue, les jeunes ont des conditions de reproduction singulières, liées à la possibilité de soutien de leur famille, qui autorisent des salaires faibles et une précarité de situation.

Une seconde lecture possible est celle de l'autonomisation progressive d'une période de transition professionnelle. Cette période contribue à gérer la mobilité et à catégoriser la main-d'oeuvre mais cette période est aussi un moment de socialisation professionnelle qui prépare à la mise au travail dans toutes ses dimensions: accès à une entreprise particulière ou à un secteur d'activité, inscription dans le salariat, entrée en société.

On peut également interpréter la situation des jeunes au regard des transformations du salariat et de la société. Les jeunes, et particulièrement les débutants, seraient, plus que les autres, affectés par les nouveaux modes de régulation de l'emploi et de reconfiguration des formes d'emploi. Ils inaugureraient un nouveau régime d'emploi fondé sur l'instabilité (avec le développement de diverses formes de flexibilité), de nouveaux statuts marqués par une précarité des états et un contournement des statuts en place (celui de la fonction publique notamment) et une nouvelle définition du salaire (plus socialisé et plus déconnecté du travail). Finalement, la jeunesse, et plus spécifiquement les débutants, pourrait jouer un rôle d'expérimentation de nouveaux modes de régulation de l'emploi et de reconfiguration de ses formes (Fondeur, Lefresne, 2000). Il y a là un enjeu général pour le salariat, sa composition et son renouvellement car on peut se demander si cette évolution restera circonscrite à certaines populations, ce qui renforcera les effets de segmentation, ou si, au contraire, elle affectera progressivement l'ensemble des salariés.

Les jeunes et la question des relations formation-emploi

Quand on aborde la question de l'emploi des jeunes, on se doit d'examiner le problème des relations entre formation et emploi. Il se pose en effet particulièrement pour cette population puisqu'elle se caractérise par sa sortie récente du système éducatif. C'est donc le moment où la question de la relation entre formation acquise et emplois occupés est la plus décisive.

C'est une question théorique, qui soulève les questions classiques du déclassement et de l'inadéquation, mais aussi une question politique, car elle concerne les orientations du système éducatif.

Question de définition et de mesure

Le terme d'adéquation laisse entendre une correspondance précise, tant en niveau qu'en spécialité, entre formation et emploi. Il évoque un lien causal faisant dépendre la formation de l'emploi et recherchant un ajustement précis des contenus de formation aux contenus d'emploi. Il postule donc l'existence d'une relation fine, individuelle, instantanée, durable, globale et univoque entre formation et emploi. Ce terme, très fréquent dans les années soixante-dix, est désormais contesté et parfois délaissé au profit d'un terme plus neutre comme celui de «relation» qui laisse ouverts le sens et l'intensité des rapports entre formation et emploi.

La mesure de l'adéquation est également problématique. Elle peut en effet se faire de façon objective, en référence à la part des emplois supposés correspondre à la formation, ou de façon subjective, au regard de l'opinion des jeunes eux-mêmes. De son côté, le déclassement peut se définir de façon normative, au vu de ce que l'on pourrait atteindre comme niveau de qualification au regard de la formation acquise, statistique, au vu de l'écart à la situation la plus fréquemment observée, ou subjective, en référence à la perception des personnes à l'égard de leur emploi.

Quels que soient les indicateurs utilisés, les constatations sont nettes. La non correspondance est une situation très fréquente y compris pour les jeunes ayant suivi des filières professionnelles dont on pourrait penser a priori qu'elles sont mieux orientées vers un emploi précis. Il y a toutefois de fortes différences entre les spécialités et les emplois et aussi entre les personnes. Cette non-correspondance est tout à fait explicable, d'abord parce que les systèmes éducatifs et productifs ne répondent pas aux mêmes logiques, ensuite pour des raisons de concurrence entre les différents types de sortants de formation et entre les catégories de main-d'œuvre et les spécialités, enfin pour des raisons de comportement des agents.

C'est pourquoi il semble préférable de considérer la correspondance entre formation et emploi non comme un constat problématique mais comme un processus incertain, sur lequel peuvent intervenir divers acteurs. En ce sens, ce n'est pas un état naturel mais une construction sociale. L'organisation des transitions professionnelles correspond justement à cela: assurer un ajustement

progressif et accompagné des jeunes vers le système d'emploi. Ce processus se développe dès l'école, avec la construction d'un projet et d'une représentation de l'avenir professionnel construits à partir des avis et pratiques des enseignants, des responsables de l'orientation et des proches qui ont souvent l'adéquation comme référence. Il se poursuit lors du premier emploi, où l'adéquation s'éloigne avec les effets d'urgence et les contraintes du marché du travail, et au cours des premières années avec des phénomènes de rattrapage et de réorientation. En réalité, les relations entre formation et emploi sont très évolutives et donnent plutôt lieu à un continuum de situations qu'à une polarisation entre bon et mauvais ajustement, entre insertion et exclusion.

Il convient donc d'analyser la situation initiale mais aussi le déroulement ultérieur de la carrière. A cet égard, la diversité des parcours professionnels des personnes ayant suivi le même type de formation ainsi que la diversité des parcours de formation des personnes occupant les mêmes postes de travail conduisent à considérer que la relation formation-emploi est beaucoup plus ouverte qu'on ne l'imagine généralement. C'est d'ailleurs pourquoi il est impossible de réaliser une prospective fine en matière de formation.

Problèmes d'interprétation

Cette relation concerne l'emploi et le lien entre sa dénomination (le profil d'embauche par exemple), ou son classement dans la grille indiciaire, et le type de formation requise. Elle concerne également le travail et les liens entre contenu des tâches effectuées et acquis de la formation. Elle se situe à plusieurs niveaux, tant individuel, avec l'interrogation sur les liens entre parcours de formation et trajectoire professionnelle, qu'institutionnel puisqu'elle concerne les rapports entre les établissements de formation et les entreprises.

La principale difficulté provient du fait que cette relation se manifeste à divers moments de la relation salariale et divers niveaux de la réalité sociale qui n'ont que peu de raisons d'être convergents. On peut en effet distinguer quatre moments très différents. Le premier est celui de l'embauche. A ce stade, l'employeur fixe des conditions pour le recrutement qui peuvent être une exigence précise de formation (diplôme, spécialité, cursus) ou d'autres critères comme l'expérience professionnelle. Se pose alors la question de savoir si la formation suivie constitue un critère de tri de la main-d'oeuvre. Vient ensuite l'affectation à un poste de travail. Il s'agit, à ce stade, de définir les qualités effectivement nécessaires pour occuper un poste. Puis il y a la question de la rémunération: il convient, dans ce cas, d'observer s'il existe un lien fort, régulier et stable entre salaire et niveau de formation initiale. Se pose enfin la question de l'évolution des situations professionnelles: on est amené ici à se demander si la formation est un critère de promotion ou de mobilité.

La concordance entre ces différents moments est tout à fait exceptionnelle. Mieux même, en situation d'insuffisance d'emplois, l'écart est logiquement très fort entre ces différents niveaux de reconnaissance de la formation. En

effet, pour de simples effets de marché, le niveau exigé à l'embauche est généralement supérieur au niveau nécessaire pour la tenue du poste de travail tandis que le niveau de rémunération lui est inférieur. On ne doit donc pas s'étonner de la coexistence de phénomènes de surqualification à l'embauche, de déclassement, de déconnexion entre titres et emploi, de sous-utilisation des compétences dans l'exercice du travail et de sous-rémunération.

De plus, ces divers moments n'ont pas les mêmes déterminants. Ainsi, les exigences de tenue du poste sont plutôt influencées par les conditions techniques de la production tandis que les exigences au moment du recrutement dépendent plutôt de l'état du marché du travail et que la reconnaissance de la formation dans le salaire et la carrière dépend d'abord des modes de gestion de la main-d'oeuvre. Et tous ces déterminants entretiennent des relations très ouvertes avec la formation. Ainsi, les évolutions technologiques peuvent aussi bien susciter des besoins accrus de formation générale et plutôt abstraite que des exigences de formation pratique acquise en situation de travail. De même, à choix technologiques équivalents, plusieurs modes d'organisation du travail sont concevables et donc plusieurs configurations de niveaux et spécialités de formation sont envisageables. Enfin, pour une même combinaison de compétences nécessaires, il est possible d'envisager soit de la formation initiale soit de la formation continue, soit le recrutement de débutants, soit la promotion de personnes expérimentées.

Par ailleurs, les positions respectives des diverses parties prenantes divergent. Ainsi, les individus souhaitent voir reconnues toutes leurs qualités tandis que les employeurs ne reconnaissent que celles effectivement mises en oeuvre dans le travail. De même, les salariés sont attachés à un diplôme qui leur offre une garantie de négociation élargie de leur qualification tandis que les employeurs préfèrent rendre spécifique la formation. De son côté, le système éducatif entend préserver sa logique propre lorsqu'il élabore son offre de formation tandis que les collectivités territoriales souhaitent développer des formations plus adaptées à la situation économique locale. Ainsi, cette relation est le résultat de rapports complexes entre acteurs qu'il convient d'analyser avant de juger de la qualité de la relation entre formation et emploi.

Quelques pistes d'études

Un premier sujet a été particulièrement exploré ces dernières années, celui de l'alternance école-production. Au cours des dernières années, on a en effet assisté au développement des dispositifs d'alternance, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou des contrats spécifiques (adaptation, qualification), développement tant quantitatif que qualitatif, par la diffusion à des secteurs nouveaux et à des niveaux plus variés. Ces dispositifs affectent en profondeur les conditions d'insertion puisqu'ils modifient à la fois les chances d'accès à l'emploi, les modes de socialisation professionnelle et de construction de l'expérience et les processus de sélection de la main-d'oeuvre. La question est de savoir s'ils vont encore s'étendre et à quelles conditions.

Le développement des dispositifs d'alternance est aussi une façon de développer les relations entre les établissements de formation et les entreprises. Celles-ci ont connu des phases très variées —isolement relatif de chacun d'eux, mise en place de dispositifs de contournement, coopérations diverses— et la période récente a été marquée, plus que ne le laissent entendre les fréquents discours sur l'inadaptation de l'école, par un réel rapprochement. En attestent la création des filières professionnelles, la présence accrue des entreprises dans les dispositifs de formation et de définition des certifications, l'introduction d'une logique économique dans le pilotage des formations.

Une seconde question prend de l'importance, celle de l'orientation scolaire et professionnelle qui doit s'adosser à une bonne connaissance de l'évolution des emplois. Mais on ne peut réduire le rôle de l'école à cette fonction d'adaptation à l'emploi car elle a toujours eu pour double mission de préparer à l'emploi et à la vie. Reste à se demander si ces missions s'opposent ou convergent. On peut avancer l'hypothèse que, dans une société où les emplois tertiaires sont de plus en plus nombreux, les compétences exigées pour occuper les emplois et s'adapter à la vie ne sont pas si éloignées que cela. Ainsi, les transformations dans les modes de vie comme dans les modes d'organisation du travail et des entreprises exigent des compétences relationnelles, des capacités de communication, d'adaptation aux technologies de l'information, d'innovation, de maîtrise des langages sans doute assez voisines.

Le rôle des acteurs

Une autre question se pose, celle du type d'approche et d'interprétation des conditions d'accès à l'emploi des jeunes. Cette question classique a également connu des infléchissements récents.

La prédominance des approches individuelles

Les enquêtes longitudinales conduites auprès des jeunes ont naturellement tendance à rabattre les interprétations du côté des individus. Et ceci est renforcé par une tendance récente des sciences sociales à attribuer au sujet un rôle majeur après une période qui avait plutôt mis en avant les déterminants structurels.

Mais cette interprétation, qui accorde aux personnes une marge d'action importante, sous-estime les effets macro-économiques et sociaux. Nous avons été ainsi amené à interroger la notion de stratégie appliquée à l'ensemble des jeunes (Rose, 2000). Pour avoir une approche stratégique, il faut en effet avoir un objectif précis, des moyens pour les atteindre et une vision à long terme, autant d'éléments que tous les jeunes ne possèdent pas. On peut même considérer que les jeunes en difficulté face à l'emploi se distinguent justement par leur incapacité à développer une démarche stratégique.

Pour autant, il est intéressant d'explorer les comportements des jeunes, leurs pratiques et leurs représentations. De ce point de vue, les enquêtes lon-

gitudinales introduisent désormais des questions d'opinion susceptibles d'éclairer ces aspects. Elles permettent par exemple de préciser la nature des rapports des jeunes à l'emploi et à la formation qui influencent très probablement leurs décisions en matière d'orientation scolaire et professionnelle, de recherche d'emploi et de déroulement de carrière et aussi la façon dont ils peuvent éventuellement ressentir des effets de discrimination à l'embauche.

Le rôle des pouvoirs publics

Le rôle croissant des politiques publiques en direction de la jeunesse incite à évaluer leurs effets pour redéfinir leurs formes d'intervention. Mais une question se pose aussitôt. Au regard de quels critères convient-il de juger une politique? A minima, il faut examiner la mise en oeuvre effective des actions sous l'angle quantitatif (nombre de personnes concernés) et qualitatif (public atteint, entreprises concernées, processus mis en oeuvre). Mais il convient aussi de conduire une évaluation gestionnaire (processus de décision), politique (conformité aux objectifs annoncés), économique (efficacité) et sociologique (satisfaction des agents) et de mesurer l'ensemble des effets de ces actions: effets directs sur l'emploi, effets sur les formes d'emploi et sur les comportements, effets de court et de long terme, effets micro et macro. Seule une évaluation globale et affinée est susceptible d'apporter un point d'appui à la modification des politiques publiques.

De ce point de vue, le bilan est mitigé. Si les politiques publiques ont parfois facilité l'accès à l'emploi de certaines populations, elles n'ont pas bouleversé le mode de fonctionnement du marché du travail ni créé des emplois à la hauteur des objectifs annoncés. Elles n'ont pas non plus été exemptes d'effets pervers, avec les effets d'aubaine et de report bien connus, ni d'effets de différenciation entre les individus et entre les entreprises.

Aujourd'hui, il convient de voir sur quels points les politiques publiques devraient prioritairement mettre l'accent. Faut-il privilégier la création d'emploi en espérant qu'elle résoudra les questions d'insertion? Faut-il apporter un soutien spécifique à certains secteurs d'activité pour améliorer les chances d'insertion de façon sélective? Faut-il poursuivre un traitement spécifique de populations considérées comme inemployables? Dans ce cas, faut-il mettre l'accent sur l'insertion sociale ou sur l'insertion professionnelle? Doit-on considérer que certaines populations sont définitivement mises en marge et doivent donc bénéficier de politiques d'assistance? Les questions ne manquent pas à ce propos.

A cet égard, deux exigences complémentaires sont sans doute à satisfaire. D'un côté, le désenclavement de la question juvénile semble se confirmer et l'on met de plus en plus l'accent sur des politiques globales visant à améliorer l'emploi en général et donc l'insertion des jeunes. De l'autre, certaines populations continuent à exiger un traitement spécifique à penser plus en termes d'accompagnement individualisé et prolongé. Dès lors, les politiques pourraient être plus différenciées selon les objectifs (formation, insertion, mobilité), les individus (priorité aux jeunes sans diplôme et sans formation profes-

sionnelle, aide durable aux débutants) et les entreprises (soutien spécifique à certains secteurs et aux petites entreprises).

Reste à savoir si l'évolution positive du volume de l'emploi se suffit à elle-même. Rien n'est moins sûr car, tant que le chômage existe, les effets de tri, de sélectivité et de report, se maintiennent et la création d'emplois, mêmes non qualifiés, ne profite pas aux jeunes les moins bien formés. De ce point de vue, les actions visant à améliorer «l'employabilité» des moins démunis trouvent leur limite dans le fait que cette notion est toute relative: l'amélioration des qualités des personnes peut modifier la place respective des individus dans la file d'attente mais ne peut créer les emplois et, inversement, l'amélioration de la situation d'emploi peut rendre employables des personnes qui ne semblaient pouvoir l'être auparavant.

Les jeunes sortants «sans qualification», dont il faut tout de même souligner qu'ils sont bien moins nombreux que dans les décennies antérieures, vont donc probablement voir persister leurs difficultés. Et les pouvoirs publics risquent de devoir poursuivre l'action en leur faveur. Reste à voir sous quelles formes et par quels dispositifs. Faut-il insister sur la finalité professionnelle, comme on l'a fait dans les années 70-80, ou sur l'intégration sociale et la structuration de la personnalité, comme on l'a fait dans les années 90, ou encore sur l'aide individualisée et l'accompagnement des parcours comme on l'a fait récemment?

A ce propos, la problématique de l'accompagnement des transitions semble s'être progressivement affirmée. De notre côté, nous avons souligné la montée progressive, dès les années 70, de «l'organisation de la transition professionnelle» puis la notion de «marché transitionnel» est apparue avec les travaux de G. Schmit et B. Gazier et les responsables politiques ont commencé à parler d'accompagnement et de sécurisation des trajectoires. Parallèlement, le débat sur la place respective de l'insertion sociale et professionnelle s'est poursuivi ainsi que l'interrogation sur le rôle des intermédiations. Plusieurs travaux ont en effet montré que les intermédiaires de l'emploi, missions locales, permanences d'accueil, d'information et d'orientation ou agents de l'ANPE intervenaient de façon décisive. Ce travail d'accompagnement est devenu un véritable métier d'autant plus important que les personnes concernées disposent d'un capital social restreint et de relations peu nombreuses alors que celles-ci sont essentielles. Se joue également à ce stade la question de la construction des identités et des appartenances et celle de la capacité à se projeter dans l'avenir. On évoque ici la question controversée du projet et de son influence sur le déroulement des parcours, plus ou moins décisive selon les personnes et paradoxalement invoqué pour les plus démunis qui ont justement le plus de mal à se projeter.

Le rôle des entreprises dans l'insertion des jeunes

Les entreprises sont un acteur décisif de l'emploi et de l'insertion. De leur activité dépend le volume de l'emploi, de leurs pratiques dépendent la répartition

de l'emploi et la définition de ses formes. Il convient donc d'examiner précisément leur politique.

Depuis longtemps, on a constaté que la place des jeunes et des débutants variait beaucoup d'un secteur d'activité à l'autre. Et la polarisation entre des secteurs ouverts aux jeunes et aux débutants (restauration, commerces, services) et fermés (la plupart des secteurs industriels) se révèle finalement assez stable sur longue période. On observe également que les jeunes et les débutants sont relativement plus présents dans les secteurs non marchands, l'administration continuant à recruter de nombreux débutants, et dans les segments les plus fragilisés du système productif. On connaît également le rôle essentiel des PME dans le recrutement des jeunes et des débutants. Mais cette insertion par les petites entreprises ne se fait pas sans difficulté car la formation des jeunes n'est pas toujours «adéquante» et la prise en charge de la professionnalisation difficile du fait des contraintes de rentabilité, car l'incertitude du recrutement s'est accrue.

Une question se pose à ce propos. Pourquoi, en France, les employeurs semblent avoir une répulsion pour les débutants alors même que ceux-ci sont mieux formés que les salariés en place et qu'ils représentent une charge salariale moindre. L'argument généralement avancé est celui de l'inexpérience. Mais est-il aussi valable que cela dans tous les secteurs d'activité? Il y a là sans doute un effet de fonctionnement du marché du travail favorable aux salariés en place, voire de comportement des employeurs, qui mériterait d'être examiné. C'est pourquoi les travaux conduits ces dernières années sur le processus de recrutement, et qui en ont montré la complexité et l'incertitude, sont très utiles.

Enfin, il resterait à tirer parti des recherches sur l'influence des relations professionnelles dans la définition des conditions d'accès à l'emploi pour apprécier le poids respectif des organisations syndicales et patronales et mesurer la place qu'elles accordent aux questions d'insertion des jeunes.

Les spécificités sociétales

Sous réserve d'une analyse comparative plus approfondie de la situation actuelle, l'appréciation que nous portons à la fin des années 90 est sans doute encore en grande partie valable. Globalement, on constatait une forte convergence entre la plupart des pays développés, même si l'on pouvait observer des différences de degrés dans l'ampleur des problèmes, des décalages dans les évolutions et quelques exceptions. Ces convergences portent à la fois sur les emplois occupés par les jeunes et sur les conditions de leur obtention. Certes, les conditions initiales d'accès à l'emploi varient fortement d'un pays à l'autre, en particulier du fait de la diversité des systèmes scolaires et des configurations familiales. Certes, les rythmes d'accès à l'emploi et la nature des emplois occupés ne sont pas équivalents car les politiques des pouvoirs publics et des entreprises ne le sont pas non plus. Mais, au bout du compte, les situations des jeunes sur le marché du travail convergent vers la trentaine. Et dans la plupart des pays, la sélectivité du chômage à l'égard des jeunes reste nette même si l'on

constate des différences non négligeables entre les pays, le clivage portant plus sur les situations d'ensemble que sur les situations des jeunes.

L'accès à l'emploi prend encore d'autres formes communes à la plupart des pays développés. Il est tardif, du fait de l'allongement de la scolarisation initiale, et s'accompagne d'un allongement de la jeunesse marqué par un report quasi général de la date de décohabitation familiale. Il s'effectue, le plus souvent, de manière hésitante avec des combinaisons complexes d'états et des difficultés nettes de stabilisation. Il réagit fortement aux tendances générales du marché du travail. Il est plus concurrentiel et connaît de fortes différenciations internes, selon le sexe et le niveau de formation notamment. Il s'accompagne de phénomènes amplifiés de sur-sélection et de déclassement. Enfin, il est fortement orienté par les politiques publiques qui interviennent, certes à des degrés divers selon les pays mais beaucoup plus qu'auparavant, à la fois sur les rapports entre systèmes éducatifs et productifs, sur le coût de la main-d'oeuvre et sur le fonctionnement du marché du travail. Les procédures d'intervention elles-mêmes ont eu tendance à s'homogénéiser au niveau international, même si leur poids respectif n'est pas équivalent d'un pays à l'autre.

De plus, les emplois affectés aux jeunes, et particulièrement aux débutants, sont souvent singuliers et subissent l'effet de politiques d'entreprises sélectives et fortement influencées par les transformations techniques et organisationnelles qui pèsent aussi bien sur la régulation de l'emploi que sur le rôle de la formation. Ainsi, l'accès préférentiel des jeunes aux petites entreprises et les différences sectorielles se retrouvent dans nombre de pays. Par ailleurs, la progression des emplois temporaires est commune aux pays européens et particulièrement marquée au cours des années 90.

Ainsi, on ne peut pas dire que les difficultés d'accès des jeunes à l'emploi soient le propre de la France. Par contre, l'ampleur de la scolarisation, donc la faiblesse des taux d'emploi des jeunes, constitue un fait singulier. La France est certainement un des pays dans lesquels le mouvement de scolarisation a été le plus fort au cours des années 80 et 90 et, de ce fait, le taux d'activité des jeunes est particulièrement bas. Par ailleurs, les effets de spécificités de l'emploi juvénile semblent plus marqués qu'ailleurs, notamment en ce qui concerne la place des emplois précaires et le poids de l'intervention publique. Finalement, la spécificité française résiderait plutôt dans le déroulement difficile et spécifique des premières années de vie active et dans les formes et difficultés d'acquisition de l'expérience que dans une discrimination globale de l'ensemble des jeunes.

Pour mettre en perspective la situation de la France au regard d'autres pays, il est possible, au-delà de la simple comparaison d'indicateurs statistiques, d'établir des classements significatifs. Ceci peut se faire en référence à des typologies courantes, notamment d'ordre géographique. C'est ainsi que Boudier, Mansuy et Werquin (1995) retrouvent, dans le cas des jeunes, l'opposition entre les pays du Nord et du Sud, ces derniers connaissant de plus forts taux de chômage et d'inactivité. De leur côté, Cavalli et Galland (1993) situent la France à mi-chemin entre un «modèle méditerranéen», marqué par la pro-

longation de la scolarité et une précarité initiale durable et un «modèle nordique», plus rapidement intégrateur.

On peut aussi regrouper les pays en fonction d'un aspect particulier, susceptible d'éclairer la question de l'accès à l'emploi des jeunes. Il est ainsi possible de distinguer (Verdier, 1995) la «voie allemande», centrée sur la formation en alternance et la revalorisation de l'enseignement professionnel, la «voie japonaise», privilégiant la formation générale et laissant aux entreprises le soin d'organiser le travail avec une main-d'oeuvre plus adaptable et plus compétente, et la «voie britannique», négligeant l'importance de la formation dans l'insertion au bénéfice d'une politique de réduction des coûts salariaux. Cette typologie prolonge une opposition courante (Freyssinet, 1990) entre une insertion professionnelle fondée sur l'apprentissage (qu'il soit en cours de «rénovation» comme en Allemagne ou de «liquidation» comme au Royaume-Uni) ou sur le système scolaire, avec une «quasi-garantie de l'insertion professionnelle» comme en Suède ou un «éclatement des trajectoires d'insertion» comme en France. On peut aussi rappeler la distinction, ancienne mais encore éclairante, entre trois modes de régulation de l'emploi des jeunes (Garonna, Ryan, 1989). Le premier, observable en France et aux Etats-Unis, est «l'exclusion sélective des jeunes de certains segments de la structure des emplois» qui les confine dans des emplois secondaires peu rémunérés ou dans le chômage d'attente d'accès à un emploi primaire. Le deuxième, typique de l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse, est «l'intégration réglementée des jeunes dans les flux d'emplois» avec apprentissage sur le tas, système de salaires à l'ancienneté et règles de protection de la concurrence jeunes-adultes. Le dernier est «la régulation concurrentielle», système répandu entre les deux guerres, alors dominant en Grande-Bretagne et susceptible de s'étendre du fait de l'imperfection des deux précédents dans un contexte de chômage massif.

Ces typologies mettent en perspective la France au regard de pays proches et soulignent ce qui lui est véritablement singulier. Mais elles sont à interroger au vu des évolutions récentes dans les divers pays et du fait du rôle croissant des instances européennes et de leur contribution éventuelle à une certaine convergence des situations. Elles posent aussi la question de la pertinence des approches typologiques qui sont souvent plus des modèles de description que d'intelligibilité, des outils heuristiques que démonstratifs et qui ont forcément tendance à traiter les questions en termes d'états statiques et non de processus.

A propos de la jeunesse

Ces diverses analyses de l'emploi des jeunes peuvent contribuer à la réflexion amorcée depuis de nombreuses années sur la notion même de jeunesse.

Conceptions de la jeunesse

Les figures classiques de la jeunesse (Galland, 1997) peuvent être revisitées à partir des considérations évoquées sur l'emploi (Rose, 1998). La jeunesse se pré-

sente d'abord comme une catégorie statistique et administrative. A ce titre, elle est une classe d'âge autorisant des dénombrements, une catégorie juridique et institutionnelle ouvrant des droits spécifiques et permettant de bénéficier de certaines mesures publiques. Cette catégorie est fortement construite par l'Etat, via le système éducatif et les dispositifs post-scolaires. La jeunesse est ainsi souvent présentée comme «catégorie à problèmes» ou à «besoins spécifiques» justifiable de politiques publiques ciblées (les «mesures jeunes») qui déplacent constamment les bornes d'âge. C'est dans ce «marquage social» que peut se situer un des traits actuels de la jeunesse car celui-ci n'est pas sans effet sur les représentations sociales de la jeunesse. Isoler un âge accroît le sentiment d'attente mais le rend tolérable en le faisant vivre comme passager et aussi comme inévitable. Et toutes ces mesures «en faveur des jeunes», toutes ces «discriminations positives», ont fini par créer, accentuer, légitimer, des régimes spéciaux d'emploi marqués par la précarité, la moindre rémunération et la différenciation statutaire. Et le discours général sur la jeunesse a accentué cet étiquetage et cette stigmatisation, discours sur la supposée situation dramatique des jeunes qui accrédite leur prétendue singularité, discours sur la jeunesse «à part» qui avalise sa mise à l'écart et sous-estime son hétérogénéité.

En réalité, la situation est beaucoup plus complexe que cela. Certes, la jeunesse possède une propriété commune, l'âge, et celui-ci est fortement corrélé à certains éléments concernant l'emploi et le chômage. Mais le fait d'avoir le même âge n'a pas le même sens pour tous les groupes sociaux, pour toutes les situations scolaires et professionnelles. Certes, si l'on raisonne en grandes tendances, on peut déceler certains traits communs à la jeunesse comme la forte sélectivité du chômage à leur égard, la précarité renforcée, la faiblesse des rémunérations mais aussi le meilleur niveau de formation. Et l'examen attentif des statistiques montre également une forte dispersion des situations selon le niveau de formation, le sexe et l'origine sociale.

De plus, la catégorie est moins singulière qu'on ne l'avance généralement. En effet, d'un point de vue purement statistique, les jeunes partagent un certain nombre de traits communs avec d'autres populations tels l'ampleur du chômage, la discrimination à l'égard des femmes, la précarisation des situations. Sur ces divers aspects, les jeunes ne connaissent pas vraiment de problèmes spécifiques mais vivent seulement de façon amplifiée des problèmes généraux.

Par ailleurs, certaines «spécificités juvéniles» ne sont pas attestées. Il en est ainsi d'un supposé désengagement à l'égard du travail que l'on ne peut associer à tous les jeunes ni exclure parmi d'autres populations et qu'il convient d'interpréter non comme des caractéristiques naturelles mais comme des phénomènes sociaux: lorsque les personnes ne s'impliquent pas dans leur travail, c'est probablement parce que les conditions qui leur sont faites n'y incitent pas, lorsqu'elles marquent une distance à l'égard de la carrière, c'est peut-être parce qu'elle ne s'offre pas à eux. Les comportements juvéniles ne sont en effet pas des données évidentes et intangibles car ils sont fortement influencés par les structures sociales, les mouvements économiques et les pratiques institutionnelles.

Ce seraient donc les conditions structurelles d'accès à l'emploi des jeunes qui transformeraient leurs attitudes et non l'inverse, ce qui ne veut pas dire que les jeunes ne possèdent aucune marge de choix.

On peut ensuite se demander si la jeunesse constitue un groupe social. Si l'on entend le groupe social au sens sociologique du terme, la réponse est plutôt négative. En effet, un groupe social existe à condition qu'il possède des éléments communs suffisamment importants et spécifiques, des comportements similaires, un certain sentiment d'appartenance et de cohésion, et même des règles de fonctionnement communes et reconnues. Il n'est pas certain que la jeunesse remplisse ces conditions. La jeunesse apparaît en effet plutôt comme un groupe éclaté. Certes, l'image apparente de la jeunesse est unifiée et l'on met souvent en avant la culture jeune, les pratiques communes de consommation des jeunes, des représentations partagées de la société. Mais l'analyse des pratiques donne plutôt l'image d'une jeunesse éclatée en sous-groupes qui se distinguent non seulement dans leurs modes de vie et dans leur origine sociale mais également dans leur rapport à l'école et au travail.

De plus, la jeunesse est plutôt inorganisée et, tout au moins dans la période actuelle, relativement peu préoccupée par des formes d'organisation collective, qu'elles soient syndicales ou associatives, et plutôt éclatée dans une multitude d'appartenances éphémères et souples. D'ailleurs, les mouvements collectifs et les groupes constitués sont souvent temporaires et le fait d'une minorité de jeunes.

La troisième figure envisageable est celle de génération. Cette notion s'entend, au sens sociologique du terme, comme la conjonction entre une période de la vie singulière et un moment historique particulier et fort. Est-elle applicable à la jeunesse? Au sens fort du terme ce ne peut être le cas dans la mesure où ils n'ont pas connu d'événement historique fondateur. Mais ils ont vécu en commun un contexte économique et politique fortement structurant et susceptible d'affecter leur socialisation professionnelle. Atteindre la maturité en vivant le paradoxe d'une formation améliorée et d'un manque de perspectives professionnelles et accéder à l'emploi dans une situation de chômage et de précarité renforcés ne peut qu'avoir des effets importants sur le rapport au travail et le déroulement de la vie professionnelle ultérieure.

Une seconde dimension de la notion de génération est celle du conflit. Il n'est pas non plus absent de la situation vécue par les jeunes, en particulier dans le domaine de l'emploi. La situation qui leur est faite actuellement peut s'analyser comme le résultat d'une opposition latente entre détenteurs de places et candidats aux places, aboutissant à un arbitrage social temporairement défavorable à eux. Mais, là encore, les situations sont trop différentes au sein même de la jeunesse pour que l'on puisse retenir une telle lecture.

Enfin, la jeunesse peut être considérée comme un âge particulier de la vie. Âge pédagogique de fin de l'éducation, âge psychologique de fin des turbulences de l'adolescence, âge social de décalage entre l'aspiration à l'autonomie et le maintien dans la dépendance, âge économique d'accès progressif à l'autonomie financière. On retrouve cette conception chez divers sociologues.

Ainsi, Mauger (1995) a proposé une définition sociologique de la jeunesse à l'articulation des temps individuels et sociaux. La jeunesse est en effet le temps du passage de l'école à la vie professionnelle, de la famille d'origine à la famille constituée, temps s'inscrivant dans un contexte historique donné et actuellement marqué par «la non concordance des calendriers d'accès à la maturité». Période de contrastes et d'incertitude, elle devient période d'attente et d'expérimentation chez Galland (1997). Selon cet auteur, on a récemment assisté à un allongement de la jeunesse, à un report et à une déconnexion des seuils d'entrée dans la vie adulte, scolaires-professionnels et familiaux-matrimoniaux d'un côté, sortie de l'adolescence et entrée dans la vie adulte de l'autre. Se dessine ainsi une nouvelle phase du cycle de vie intermédiaire entre l'adolescence et l'âge adulte et trouvant son origine dans la dévaluation des diplômes, le changement d'attitude des femmes et la «juvénalisation» de la société. Mais ce processus n'est pas suivi de la même manière par tous les jeunes et l'on peut distinguer trois types de passages à la vie adulte: le traditionnel modèle ouvrier, le modèle «bourgeois» et le modèle «féminin».

A cet égard, s'interroger sur les conditions d'entrée en emploi ou dans la vie active a du sens car ce moment vécu par tous, certes diversement, est singulier. C'est en effet un moment de cristallisation de questions essentielles liées à un changement d'état (de scolaire à actif), d'espace social (de l'école à l'entreprise) et de pratiques (de la formation à l'activité productive), un moment intermédiaire, début de trajectoire professionnelle et amorce d'un processus de constitution de l'expérience, un moment de socialisation professionnelle.

Une évolution récente des conceptions

En France, cette question de la jeunesse a été l'objet de réflexions nouvelles dans le cadre de diverses initiatives, notamment celles du Commissariat général au Plan concernant les politiques publiques et l'autonomie de la jeunesse. Elles ont mis l'accent sur certains aspects qu'il semble intéressant de souligner.

Ainsi, le rapport de la commission «Jeunes et politiques publiques» (CGP, 2001) a mis en évidence une vision de la jeunesse susceptible d'infléchir les politiques et les représentations. Dans une approche dédramatisée, elle entend mettre la jeunesse au centre en la présentant comme l'avenir de la société. Elle souhaite aussi «déspécifier» et «dénaturaliser» la question de la jeunesse pour mettre l'accent sur des enjeux généraux de la société et souligner le fait que la situation des jeunes constitue une «plaque sensible» des mouvements qui affectent la société tout entière. La critique porte aussi sur la façon dont on a posé la question des rapports entre les jeunes et l'emploi. Ainsi, l'insertion est souvent analysée en termes de problèmes, selon une vision très fragmentée et qui renvoie souvent la responsabilité vers les jeunes en brouillant le rôle des professionnels de la jeunesse et en dédouanant la société de ses responsabilités.

A partir de là, on peut s'interroger sur le rôle des politiques publiques. Ne faudrait-il pas développer une nouvelle approche fondée sur d'autres postulats: une politique globale et non catégorielle, une politique directive et non

de simples subventions aux entreprises, une politique de l'emploi et non du chômage, une politique non pas catégorielle mais s'inscrivant dans la régulation économique et sociale d'ensemble. Cela permettrait de définir de nouvelles priorités. C'est la direction dans laquelle s'est engagée la Commission «Jeunes et politiques publiques» en prônant une politique globale et non sectorielle, un accompagnement des trajectoires et non une panoplie de mesures ponctuelles, un droit à la formation tout au long de la vie, une amélioration des ressources. Elle propose ainsi de faire de la formation tout au long de la vie une obligation éducative partagée et un droit individuel garanti par la collectivité, d'instaurer un capital initial de formation de 20 ans garanti pour tous, une allocation de formation, un droit à l'expérience professionnelle, une réallocation des financements publics et privés et une transformation du système d'aide aux familles et aux jeunes. Elle suggère de repenser les liens entre formation et travail en allant vers un droit à la mobilité, en développant la validation des compétences, en refondant les relations de travail et en définissant de nouvelles missions pour le service public.

Cette même commission soulignait aussi le fait que la jeunesse se présente en France comme l'âge de la dépendance, le jeune étant implicitement considéré comme un «grand enfant» et non comme un acteur à part entière. Cela interroge sur les capacités à accéder à l'âge adulte. C'était l'objet de la réflexion de la commission sur l'autonomie de la jeunesse mise également en place par le Commissariat général au Plan.

Cette notion d'autonomie mérite toutefois d'être explicitée. Rapidement dit, l'autonomie est d'abord une capacité à vivre, à agir, à décider soi-même. Cela dépend des ressources financières, de leur montant (il faut un minimum pour vivre) mais aussi de leur origine (gain personnel, apport familial ou redistribution étatique n'ont pas le même sens) et de leur contrepartie (aucune, une formation, un emploi, un projet). Mais cela dépend aussi des savoirs (l'autonomie est plus facile lorsqu'on est formé), des parcours (l'origine sociale et la trajectoire personnelle jouent un rôle important), des conditions d'existence (la situation familiale et sociale est essentielle) et des situations. De plus, l'autonomie est une notion relative et l'on peut dire qu'il n'y a jamais d'autonomie totale et définitivement acquise mais seulement des degrés d'autonomie et des situations plus ou moins autonomisantes. L'autonomisation est donc un processus qui concerne tout le monde et pas seulement les jeunes. L'autonomie est celle du sujet par rapport à autrui, c'est à dire non seulement les parents mais aussi les pouvoirs publics, et elle a plusieurs dimensions (financière, familiale, sociale) qui mettent en jeu divers acteurs. A quoi il faut ajouter le fait que chaque personne, dans ses divers espaces de vie, est à la fois autonome et hétéronome et c'est cette tension entre ces deux pôles qui le constitue comme sujet social.

Les observations faites ces dernières années pourraient laisser penser qu'il y a une moindre autonomie des jeunes mais cela ne semble pas attesté même si cela est vécu ainsi. Plusieurs facteurs y contribuent toutefois comme la dépendance accrue à l'égard des parents, la prolongation de la scolarité et les diffi-

cultés matérielles qu'elle occasionne, les difficultés d'accès à l'emploi, d'insuffisance de ressources et d'instabilité des situations. Mais la situation est, là encore, très diversifiée. Ainsi, les étudiants, les salariés, les chômeurs et les inactifs n'ont pas le même degré d'autonomie ni la même aspiration à cet égard et les inégalités sont aussi celles des parcours antérieurs, celles des situations familiales et sociales.

Ainsi, les travaux traditionnels ou plus récents de sociologie de la jeunesse se trouvent enrichis par une analyse de l'emploi des jeunes. Celle-ci confirme la singularité relative de cette catégorie sociale, la spécificité des débuts de vie active mais aussi la grande hétérogénéité de la jeunesse tant du point de vue de ses origines familiales et scolaires que de sa situation vécue ou de ses perspectives. De même, les réflexions théoriques et méthodologiques développées ces dernières années à propos de l'insertion des jeunes permettent une approche plus complexe de la période de vie juvénile comme processus social incertain. Enfin, les débats politiques récents, en particulier ceux à propos du rôle des politiques publiques, confortent une représentation de la jeunesse comme construction sociale et non comme catégorie naturelle.

Bibliographie

- BÉDUWÉ, C.; ESPINASSE, J.M. (1996). «Concurrence entre générations et accès à l'emploi des jeunes». *Formation Emploi*, n° 55.
- BÉDUWÉ, C.; GIRET, J.F. (2001). «Le travail en cours d'études a-t-il un effet sur l'insertion professionnelle?». *Formation Emploi*, n° 73, janvier-mars.
- BOUDER, A.; MANSUY, M.; WERQUIN P. (1995). «Analyse statistique de la situation des jeunes en Europe». *La revue de l'IRES*, n° 17, hiver.
- CACHON, L. (1999). «Transitions professionnelles des jeunes en Espagne». *La revue de l'IRES*, n° spécial «Jeunes et marché du travail: comparaison européenne».
- CAVALLI, A.; GALLAND, O. (dir.) (1993). *L'allongement de la jeunesse*. Arles: Actes Sud.
- COLLECTIF S. D. CHARLOT, B.; GLASMAN, D. (1998). *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*. Biennales de l'éducation. Paris: PUF.
- COLLECTIF S. D. GAUTHIER, M.; GUILLAUME, J.F. (1999). *Définir la jeunesse? D'un bout à l'autre du monde*. Québec: Les Éditions de l'IQRC. Presses Universitaires de Laval.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN (2001). *Jeunesse, le devoir d'avenir*. Rapport de la commission présidée par Dominique Charvet.
- COUPIÉ, TH.; MANSUY, M. (2000). «La place des débutants sur les marchés du travail européens». *Bref Céreq*, n° 164.
- CUNY, F.; PERRET, C.; ROUX, V. (2003). «D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active». *Bref Céreq*, n° 198.
- ELBAUM, M.; MARCHAND, O. (1994). «Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés: la spécificité française». *Travail et Emploi*, n° 58.
- EPIPHANE, D.; GIRET, J.F.; HALLIER, P.; LOPEZ, A.; SIGOT, J.C. (2003). «Generacion 98. ¿A quién benefició la mejora económica?». *Calificaciones y Empleo*, n° 38.
- FONDEUR, Y. (1996). «Insertion professionnelle des jeunes et cycle économique: quelques pistes de recherche». *La Revue de l'IRES*, n° 21, printemps-été.

- FONDEUR, Y.; LEFRESNE, F. (2000). «Les jeunes, vecteur de transformation des normes d'emploi». *Travail et Emploi*, n° 83, février.
- FONDEUR, Y.; MINNI, C. (1999). «Emplois des jeunes et conjoncture». *Premières synthèses IRES*, 99-12, n° 51.1, 11 p.
- FREYSSINET, J. (1996). «Les jeunes face à l'emploi, l'apport de l'économie du travail», in *Les jeunes et l'emploi, recherches pluridisciplinaires*. Paris: La Documentation Française.
- FRICKEY, A.; MURDOCH, J.; PRIMON, J.L. (2004). «Les jeunes issus de l'immigration, de l'enseignement supérieur au marché du travail». *Bref Céreq*, n° 205.
- GALLAND, O. (1997). «L'entrée des jeunes dans la vie adulte». *Problèmes Politiques et Sociaux*, n° 794.
- (1997). *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin.
- GASQUET, C. (2003). «Les jeunes "sans qualification". Un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers». *Bref Céreq*, n° 202.
- JOSEPH, O.; LOCHET, J.F.; MANSUY, M. (1997). «Insertion et modes d'intégration des jeunes dans les entreprises», in DEGENNE, A.; GRELET, Y.; LOCHET, J.F.; MANSUY, M.; WERQUIN, P. (éditeurs). *L'analyse longitudinale du marché du travail: les politiques de l'emploi*. Documents Céreq, n° 128.
- LEFRESNE, F. (1995). «Présentation et synthèse de la comparaison européenne des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes». *La Revue de l'IRES*, n° 17, hiver.
- (2003). *Les jeunes et l'emploi*. Paris: La Découverte. Repères.
- LOCHET, J.F. (1997). «L'insertion structurée par les pratiques de recrutement des entreprises», in VERNIÈRES, M. (coord.). *L'insertion professionnelle, analyses et débats*. Paris: Economica.
- MANSUY, M. (2001). «La observacion de la transicion education-trabajo en Francia». *Calificaciones y Empleo*, n° 30.
- MANSUY, M.; THIREAU, V. (2003). «Qué sectores para los participantes?». *Calificaciones y Empleo*, n° 36.
- MAUGER, G. (1995). «Jeunesse: l'âge des classements». *Recherches et Prévisions*, n° 40, juin.
- MEYER, J. L. (2000). «L'insertion dans l'emploi: questions épistémologiques et méthodologiques». *L'orientation scolaire et professionnelle*, 29, n° 4.
- MINNI, C.; VERGNIES, J.F. (1994). «La diversité des facteurs de l'insertion professionnelle». *Economie et Statistique*, n° 277-278.
- MONCEL, N. (1998). «Les profils de gestion de la main-d'œuvre au niveau des secteurs d'activité. Conséquences pour l'emploi des jeunes». *Formation Emploi*, n° 60.
- NAUZE-FICHET, E.; TOMASINI, M. (2002). «Diplôme et insertion sur le marché du travail: approches socio-professionnelle et salariale du déclassement». *Economie et Statistique*, n° 354.
- NICOLE-DRANCOURT, CH.; ROULLEAU-BERGER, L. (2001). *Les jeunes et le travail. 1950-2000*. Paris: PUF. Sociologie d'Aujourd'hui.
- ROSE, J. (1996). «L'organisation des transitions professionnelles: entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi». *Sociologie du Travail*, n° 1.
- (1998). *Les jeunes face à l'emploi*. Paris: Desclée de Brouwer.
- (1999). «Peut-on parler de stratégie d'insertion des jeunes?», in *Définir la jeunesse? D'un bout à l'autre du monde*, ouvrage collectif s. d. M. GAUTHIER et J.F. GUILLAUME. Québec: Les Éditions de l'IQRC. Presses Universitaires de Laval. Collection Culture et Société.
- (1999). *Jeunes et abstinence*. Nancy: Forum de l'IFRAS.

-
- (2000). «Les jeunes et l'emploi: questions conceptuelles et méthodologiques», in *Les 18 à 30 ans et le marché du travail: quand la marge devient la norme*. Coll. s.d. G. FOURNIER et B. BOURASSA. Québec: Presses Universitaires de Laval. CRIE-VAT.
- THOMAS, G. (2003). «Les jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur. Parcours de formation et insertion professionnelle». *Bref Céreq*, n° 200.
- VERDIER, E. (1995). «Politiques de formation des jeunes et marché du travail, la France des années quatre-vingt». *Formation Emploi*, n° 50.
- (1997). «L'insertion des jeunes "à la française": vers un ajustement structurel?». *Travail et Emploi*, n° 69.
- VERNIÈRES, M. (coord.) (1997). *L'insertion professionnelle, analyses et débats*. Paris: Economica.
- VINCENS, J. (1997). «L'insertion professionnelle des jeunes: à la recherche d'une définition conventionnelle». *Formation Emploi*, n° 60, oct-déc.
- (1998). «L'insertion professionnelle des jeunes: quelques réflexions théoriques». *Formation Emploi*, n° 61.
-

José Rose, professeur de sociologie, docteur en économie et directeur-adjoint du CEREQ. Chercheur dans le domaine du travail, de l'emploi et de la formation et notamment des questions d'accès à l'emploi des jeunes et de relations entre école et entreprises. Auteur de *Les jeunes face à l'emploi* (Desclée de Brouwer, 1998) et de *Disparition de l'emploi ou transformation de ses formes* (Presses Universitaires de Laval, Québec). E-mail: rose@cereq.fr
